XXXIX-ème Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine
Réunis le 17 NOVEMBRE 2026 à BETTON

Indépendants et Déterminés : Notre Force en Liberté pour Résister à la guerre, au fascisme et à l'obscurantisme, Revendiquer la Justice Sociale, Reconquérir Nos Jours Heureux

Le XXXIX-ème Congrès de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine ne se déroule pas hors du temps et de l'espace, mais dans le contexte d'un puissant mouvement social.

Le 29 septembre 2026, journée de grève et d'appel intersyndical interprofessionnel, a été le point de départ d'une mobilisation sans précédent :

Depuis ce jour, partout en France, les lycéens et les lycéennes se mobilisent pour faire entendre des revendications qui rejoignent les nôtres.

Dans notre département, l'UD FO d'Ille-et-Vilaine a joué un rôle essentiel dans cette mobilisation, notamment en appelant l'ensemble des salarié.e.s du public et du privé à la grève sur plusieurs jours.

Le XXXIX-ème Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine réaffirme son attachement à la Charte d'Amiens, à la totalité de ses principes et de ses objectifs.

L'indépendance syndicale, ce n'est pas l'indifférence, la neutralité ou l'apolitisme face à la montée des périls que constituent la guerre, toutes formes de rejet de l'autre et les conséquences du dérèglement climatique dont pâtissent déjà en premier les travailleuses et travailleurs.

Prenant prétexte d'une soi-disant dette sur les marchés financiers et sans interroger l'existence de 436 milliards d'euros de dépense consacrés à la marche à la guerre budgétée sur la période 2024-30, une nouvelle cure d'austérité a été décidée par le Gouvernement à hauteur de 54 milliards d'euros, pour la guerre, au détriment des salaires, des droits sociaux, des services publics, de la justice, de l'éducation et de tout le secteur sanitaire, social et médico-social. Le Congrès s'oppose à cette dynamique économique : de l'argent pour l'hôpital, pas pour le capital, pour tous les travailleurs.

Le Congrès se félicite de la mobilisation de la jeunesse aux côtés des salarié.e.s ayant permis de faire reculer le gouvernement sur son projet de militarisation et de généralisation du Service National Universel (SNU). C'est dans cette même dynamique qu'il revendique l'abrogation du Service National Volontaire (SNV) et l'arrêt des dispositifs classe-défense.

Le Congrès dénonce et combat les faiseurs et profiteurs de guerre, et réaffirme sa solidarité avec les populations civiles et salariées qui en subissent les horreurs et les conséquences sociales. Il soutient les syndicats des pays concernés, et plus largement celles et ceux qui militent pour le pain, la paix et la justice sociale dans le monde.

Le Congrès exige l'arrêt des hostilités partout dans le monde.

Le Congrès revendique l'outil de la grève comme moyen d'action lorsque les revendications ne sont pas satisfaites, et rappelle que le droit de grève est un droit constitutionnel inaliénable. Le congrès dénonce les gouvernements successifs qui n'ont cessé de multiplier les atteintes contre nos libertés publiques : loi de Sécurité Globale, fichage des militants syndicaux contenu dans la loi

Sécurité Intérieure, loi sur la « présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre », prise d'empreintes génétiques, détection faciale, recours aux algorithmes, à l'IA, l'intrusion permanente du contrôle numérique… Toutes ces mesures constituent des attaques très graves contre les droits à la vie privée et contre le principe d'état de droit pour chacune et chacun d'entre nous. Le congrès exige l'abrogation de toutes ces mesures liberticides. Le Congrès condamne la surveillance et la violence d'État exercées contre les manifestations et les cortèges syndicaux.

Retraites, salaires, emplois, droits collectifs, services publics,

Sécurité Sociale, tout est lié,

Unité et clarté, détermination et combativité dans la durée pour gagner !

L'offensive généralisée contre les droits collectifs, les services publics et la Sécurité Sociale se conjugue avec des tentatives d'intégration des organisations syndicales via les concertations, consultations qui sont autant de pièges tendus par le pouvoir pour légitimer l'ensemble de contre-réformes injustes et injustifiées.

Le Congrès exige une abrogation totale et définitive de la loi de 2023, brutale, injuste, sans aucun fondement économique, qui reporte de deux ans l'âge légal de départ à la retraite à 64 ans, et maintient le système des décotes jusqu'à 67 ans.

Le Congrès en appelle à sa Confédération, face à la régression sociale qui porte en germe la régression démocratique. L'inaction n'est pas une option sauf à se commettre en soutien des pouvoirs en place et à servir d'alibi au gouvernement, par exemple par sa présence à la conférence TER (Travail Emploi Retraite).

La Confédération doit offrir une perspective interprofessionnelle par l'action collective alors que les prix flambent et que les salarié.e.s peinent à se nourrir.

Remettre les pendules à l'heure du progrès social : l'augmentation générale des salaires est une nécessité démocratique et sociale.

Les milliards sont là mais jamais dans la poche des salariés : les cadeaux fiscaux et les exonérations de cotisations sociales au patronat sont toujours sans aucune contrepartie, le Congrès en exige l'abandon. Il en va de même concernant les bénéfices et les dividendes records engrangés par les actionnaires des entreprises du CAC 40. Ils n'ont jamais été aussi élevés.

Le Congrès revendique l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes dans toutes les branches professionnelles.

Le Congrès revendique de porter le SMIC à 80 % du salaire médian et le retour à l'échelle mobile des salaires.

Des moyens renforcés pour la libre négociation syndicale

Le Congrès rappelle son opposition à la loi de la représentativité syndicale du 20 août 2008 et aux ordonnances Macron de 2017, conduisant à une diminution massive des droits et des moyens des syndicats et de leurs élu.e.s.

Le Congrès revendique la création de droits et de temps de délégation pour les Référent.e.s Santé, du handicap, pour les Référent.e.s Prévention des agissements sexistes, Prévention des discriminations, Prévention du harcèlement moral, Prévention du climat & renforcement de la résilience, Prévention du harcèlement sexuel. Ils doivent être désignés par les élus du CSE et non par l'employeur, et disposer d'heures de délégation et de moyens.

Le Congrès rappelle son opposition à toute réforme qui limite le pouvoir du juge prud'homal et qui empêche le salarié d'obtenir une réparation intégrale de son préjudice notamment par l'application du barème Macron. Le Congrès revendique la suppression du timbre fiscal de 50 € à payer au dépôt d'un dossier prud'homal.

Rétablissement des droits à une véritable assurance-chômage

Le congrès dénonce le durcissement des conditions d'ouverture des droits et des indemnisations, au moment même où les plans de licenciements explosent dans nombre de secteurs. Les lettres de cadrage sont totalement attentatoires à la liberté de négociation.

La République sans service public n'a ni corps ni sens

Le Congrès rappelle son attachement à une république sociale unie indivisible, et au principe républicain de liberté, de laïcité, d'égalité, d'hospitalité, de solidarité, garant de l'égalité des droits sur l'ensemble du territoire.

Le Congrès rappelle son attachement permanent aux principes fondateurs de la Sécurité Sociale de 1945, basés sur une gestion ouvrière et à son financement par le salaire différé. Le Congrès fait sien l'expression de la solidarité ouvrière dont le principe est : « on cotise selon ses moyens et on reçoit selon ses besoins ».

Le Congrès exige l'extension du Ségur à tous les agents de la fonction publique hospitalière, État et territoriale, 240 000 exclus du secteur de l'Aide à domicile, des laboratoires d'analyse, de la prévention de la santé au travail et des organismes sociaux.

Le Congrès exige un plan d'investissement massif pour l'Hôpital Public, et la réouverture des hôpitaux en proximité, notamment pour les services d'urgence, de maternité, de pédopsychiatrie, de psychiatrie, de gériatrie, les EHPAD et les ESPIC.

Par ailleurs, le Congrès dénonce la réforme de l'enseignement professionnel qui s'en prend à l'avenir de la jeunesse, mais aussi, une fois de plus, au statut de tous les personnels. Cette réforme affaiblissant le cadre national de l'enseignement public pour le soumettre aux seuls besoins du patronat, à travers notamment la création de CFA privés pour les entreprises.

L'École manque de tout. Et pourtant les gouvernements successifs poursuivent la casse du service public d'éducation. Le Congrès se tient prêt à organiser la résistance face aux suppressions de postes, aux fermetures d'écoles envisagées dans le département, aux coupes budgétaires, à la territorialisation de l'école publique, à la politique d'inclusion à marche forcée. Le Congrès rappelle son attachement au statut de fonctionnaire d'État pour tous les personnels : les AESH et AED doivent pouvoir y accéder, avec des grilles indiciaires revalorisées.

Le congrès réaffirme son soutien total aux revendications des lycéens et des étudiants et exige la fin de la répression dont ils sont victimes. Leurs revendications rejoignent celles des travailleurs. C'est tous ensemble que nous devons nous mobiliser pour arracher tous ces revendications.

Handicap

Le congrès rappelle qu'il est indispensable de mobiliser toutes les structures syndicales afin de donner à la question du handicap toute l'importance qui lui est due. Le temps est venu de traduire les ambitions non plus en simples déclarations d'intention, mais en actes assortis des moyens nécessaires pour faire véritablement progresser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleuses et des travailleurs en situation de handicap.

S'agissant du milieu scolaire, Le Congrès s'oppose à l'acte II de « l'École inclusive » : depuis plus de 20 ans, l'inclusion en milieu scolaire pratiquée dans l'Éducation Nationale prive les élèves en situation de handicap de leurs droits à bénéficier d'une scolarité adaptée au sein des Établissements Sociaux et Médico-sociaux (ESMS). Ces élèves ont des droits. Ils doivent être respectés : scolarisation en milieu ordinaire avec un personnel AESH, place en ULIS, SEGPA, ITEP ou IME… Bien souvent, les heures d'AESH sont considérablement réduites, ou tout simplement inexistantes, et les places manquent dans les établissements sociaux et médico-sociaux. Cette violence institutionnelle ne peut plus durer.

Les élèves et les personnels n'ont pas à subir le poids de choix budgétaires qui rabotent l'enseignement spécialisé !

Environnement, droits et enjeux sociaux

Le congrès alerte sur les dangers liés à l'usage de l'Intelligence Artificielle, principalement sur ses conséquences climatiques et sociales. Il appelle à une utilisation régulée et raisonnée de cet outil numérique. Il est urgent de préserver notre environnement naturel, et de protéger les salarié.e.s - comme les plus jeunes - de la consommation effrénée et du recours quasi systématisé à l'IA, processus mis en œuvre par des puissances économiques dont les intérêts sont structurellement opposés à l'intérêt collectif.

Il est urgent pour les salarié.e.s de s'emparer de ce sujet de négociation pour créer des droits, défendre les emplois et obtenir la part de richesse produite qui doit légitimement leur revenir.

Offensive régressive patronale et gouvernementale : riposte syndicale

L'attaque est globale, la résistance doit être générale, massive et interprofessionnelle.

Le XXXIX-ème Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine réaffirme l'ensemble des revendications Force Ouvrière

- Augmentation immédiate des salaires, dégel (et rattrapage) du point d'indice et indexer à l'inflation et des pensions et des minima sociaux ;
- Retrait de la contre-réforme des retraites loi Macron Borne portant l'âge de départ à 64 ans, maintien et amélioration des 42 régimes actuels, retour à la retraite à 60 ans à taux plein, après 37,5 annuités ; retour au calcul sur les 10 meilleures années dans le privé, retour aux anciens critères de pénibilité, maintien du code des pensions et du calcul sur les 6 derniers mois dans le public ;
- Retour à la Sécurité Sociale de 1945 basée sur le salaire différé : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ; pour une réforme fiscale instaurant un impôt sur le revenu justement réparti et donc réellement progressif, arrêt des exonérations et des suppressions de cotisations, non au financement de la Sécurité Sociale par l'impôt (CSG), porte ouverte à la privatisation ;
- Abrogation des journées de carence dans le public comme dans le privé ;
- Dégel et déblocage des négociations salariales de branches, maintien de toutes les Conventions Collectives Nationales du Travail (CCNT) ;
- Rétablissement et amélioration du code du Travail, des statuts, de la hiérarchie des normes et du principe de faveur ;
- Abrogation de toutes les mesures de limitation du droit de grève et du droit de manifester ;
- Arrêt des licenciements, rétablissement des mesures de pré-retraites ;
- Rétablissement des droits pour une assurance chômage plus protectrice et gérée paritairement sans intervention gouvernementale ;
- Arrêt de la casse du service public, de l'emploi et demande à l'État que tous les moyens utiles soient mobilisés en faveur des privé.e.s d'emploi, des précaires et des structures du service public de l'emploi ;
- Renforcement des moyens à la hauteur des besoins de la protection civile et sanitaire pour protéger la population et notre environnement face aux risques majeurs de catastrophes naturelles et de pollutions ;
- Abandon de la réforme territoriale, abrogation de la loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), arrêt des réorganisations, fusions, mutualisations de services, suppressions/privatisations de missions ; arrêt des suppressions de postes, des mobilités forcées, restitution et création de tous les postes nécessaires dans un cadre statutaire, maintien des trois versants de la fonction publique, abrogation de la loi de transformation de la Fonction Publique ;
- Abrogation des lois de privatisation, retour au monopole et au statut public de La Poste, de France Telecom, de EDF et GDF, de la SNCF, maintien de tous les statuts publics ;

- Non au démantèlement du service public, de la formation professionnelle, arrêt des projets de restructuration de l'AFPA, de fermetures des Centres AFPA, notamment à Saint Malo ;
- Abandon des contre-réformes dans l'enseignement : territorialisation de l'école et des rythmes scolaires, réforme du collège, régionalisation de la formation professionnelle, acte II de « l'école inclusive », école dite de la « confiance », réformes du lycée général, technologique et professionnel, réforme de l'université, Parcoursup, Monmaster… ;
- Contre la fermeture des écoles et des établissements scolaires, fermetures qui se font bien souvent dans les quartiers populaires, comme à Saint Malo ou à Rennes – à nouveau fermeture programmée dans le quartier Villejean - là où plus que jamais il y a besoin de services publics ;
- Abrogation de la loi immigration asile, de la loi Darmanin, de la loi Retailleau de traque des immigrés réguliers et des travailleuses et travailleurs sans-papiers ; droit inaliénable des enfants, quelles que soient la nationalité et la situation administrative, à être scolarisés et à bénéficier d'un toit ;
- Conditionnalité des aides publiques aux entreprises qui en ont réellement besoin et qui maintiennent l'emploi.

Le XXXIX-ème Congrès mandate la CE et le Bureau de l'UD 35 pour se mettre à disposition de tous ses syndicats, de ses délégué.e.s syndicaux, de ses représentant.e.s, pour les soutenir dans leur action syndicale en les aidant à déposer partout les revendications et en se mettant à leur disposition pour contribuer à la mise en œuvre des moyens pour obtenir satisfaction. Le Congrès mandate aussi sa CE et son Bureau pour que tout soit fait dans l'ensemble de l'organisation pour gagner

∞ les élections dans la Fonction Publique **Vote du 3 au 10 décembre**

∞ et celles de la Caisse Nationale de Retraite Territoriale et Hospitalière (CNRACL)

Vote du 23 novembre au 10 décembre

Le XXXIX-ème Congrès appelle dans le même temps tous les syndicats, délégué.e.s syndicaux, délégué.e.s du personnel, élu.e.s et représentant.e.s FO dans toutes les instances, à renforcer nos implantations tant dans les entreprises privées que dans les services publics.

Le Congrès invite l'ensemble de ses délégué.e.s à rester en lien étroit de proximité avec leur Union Départementale et leur Union Locale pour construire l'effort et la lutte interprofessionnelle au profit de tous les salarié.e.s des secteurs professionnels de ce département.

Le XXXIX-ème Congrès appelle tous les salariés, actifs, privé.e.s d'emploi, retraités, à rejoindre les rangs de la CGT-Force Ouvrière, notamment dans la période qui s'annonce, pour préparer les luttes syndicales et pour gagner sur toutes les revendications.

Le Congrès de l'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine appelle à l'unité des organisations syndicales, à l'unité des travailleuses et des travailleurs du public et du privé, des jeunes, des retraités, pour préparer sans tarder, toutes et tous ensemble, la grève générale interprofessionnelle jusqu'à la satisfaction de l'ensemble de nos revendications.

Le congrès décide d'interpeller sans attendre notre confédération pour qu'elle prenne enfin ses responsabilités et construise le rapport de force, en toute indépendance des partis politiques et de leurs campagnes électorales.